



## Baume-les-Messieurs

Serge Moreau  
Maire

### LISTE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

*VU* les articles L 2223-17 et L 2223-18 et R 2223-12 à R 2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*VU* le procès-verbal constatant l'état d'abandon de concessions au sein du cimetière communal en date du 31 janvier 2023,

*CONSIDÉRANT* le panneautage mis en place sur les concessions concernées,

#### Sont considérées en état d'abandon les concessions référencées ci-dessous :

1. Concession perpétuelle référencée **3N** sur la base du plan du cimetière. Concession attribuée sur la foi du registre du cimetière dressé en janvier 1991 par Didier CRAMARD, géomètre-expert D.P.L.G. à **Lupicin COURBET ALIX**. L'acte de concession est inexistant dans les archives de la Mairie. Par défaut, la concession est qualifiée de « perpétuelle ». Les informations antérieurement recueillies permettent de dater l'acte de concession à l'année 1897.
2. Concession perpétuelle référencée **6P** sur la base du plan du cimetière. Concession attribuée sur la foi du registre du cimetière dressé en janvier 1991 par Didier CRAMARD, géomètre-expert D.P.L.G. à **Jules-Joseph-Albert BARRATTE**. L'acte de concession est inexistant dans les archives de la Mairie, la concession est donc présumée perpétuelle. Elle aurait fait l'objet d'une attribution en 1866 selon les informations recoupées.
3. Concession perpétuelle référencée **34P** en date du trente avril mil neuf cent quatre concédée à **Monsieur Paul LAMY & Madame Annette LAMY**.
4. Concessions perpétuelles référencées **41 et 42N** en date du vingt-huit octobre mil neuf cent cinquante-trois concédées à **Monsieur MASSON**.
5. Concession perpétuelle référencée **45P** en date du neuf mai mil neuf cent dix-sept concédée à **Madame Louise MAITRE épouse NOIR**.
6. Concession perpétuelle référencée **55P** en date du premier février mil neuf cent vingt-deux concédée à **Mademoiselle Marie TISSOT**. L'acte de concession laisse apparaître une mention de « vente » à **Monsieur MASSON**.
7. Concession perpétuelle référencée **60P** en date du vingt-six mai mil neuf cent vingt-six concédée à **Madame Veuve RÉPÉCAUD Maximilien née SAUGE**.

8. Concession référencée **105N** sur la base du plan du cimetière. Concession attribuée sur la foi du registre du cimetière dressé en janvier 1991 par Didier CRAMARD, géomètre-expert D.P.L.G. à **Jean CHEYLAN**. L'acte de concession est inexistant dans les archives de la Mairie. Par défaut, la concession est qualifiée de « perpétuelle ». Les informations antérieurement recueillies laissent penser que l'acte de concession date de l'année 1987.
9. Concession perpétuelle référencée **88N** en date du vingt-trois novembre mil neuf cent soixante-dix concédée à **Madame Veuve CHAMBERLAND Alice**.
10. Concession référencée **111N** sur la base du plan du cimetière. Concession attribuée sur la foi du registre du cimetière dressé en janvier 1991 par Didier CRAMARD, géomètre-expert D.P.L.G. à **Alice GILLIERON**. L'acte de concession est inexistant dans les archives de la Mairie. Par défaut, la concession est qualifiée de « perpétuelle ». Les informations antérieurement recueillies permettent de dater l'acte de concession à l'année 1975.
11. Concession perpétuelle référencée **149N** sur la base du plan du cimetière. Concession attribuée sur la foi du registre du cimetière dressé en janvier 1991 par Didier CRAMARD, géomètre-expert D.P.L.G. à la **famille PETETIN JANOD**. L'acte de concession est inexistant dans les archives de la Mairie. Par défaut, la concession est qualifiée de « perpétuelle ».

**Le procès-verbal constatant l'état d'abandon de concessions au sein du cimetière communal en date du 31 janvier 2023 peut être consulté en intégralité en Mairie et sur le site internet de la commune : [www.baumelesmessieurs.fr](http://www.baumelesmessieurs.fr) dans l'onglet « Mairie » / « Actes réglementaires et décisions ».**

A Baume-les-Messieurs,

Le 31 janvier 2023,

Le Maire,

Serge MOREAU.

